



## COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

---

Réunion du 24 mars 2022

PROJET D'AVIS .....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	3
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
LISTE DES PARTICIPANTS .....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	24
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS » .....	25

---

## PROJET D'AVIS

---

### COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

du 24 mars 2022

#### Avis

La diffusion du numérique est telle dans notre économie qu'il est nécessaire de faire un point sur les avancées dans l'observation de l'économie numérique par la statistique d'entreprise quatre ans après le colloque organisé par le Cnis sur ce thème. L'économie numérique se traduit par des nouvelles façons de produire, de vendre, de nouveaux biens venant satisfaire de nouveaux besoins, ce qui interroge la statistique. Quelle est la traduction de ce développement du numérique dans les pratiques des entreprises, quel que soit leur statut ? Les nomenclatures permettent-elles d'en rendre compte ? Comment évaluer la part de marché de l'économie collaborative ?

L'économie numérique couvre un champ bien plus large que l'économie collaborative ou les plateformes, elle englobe l'ensemble des activités directement liées au développement de la numérisation (les TIC, ou les TCSI – technologies, contenus et supports de l'information), mais aussi celles dont il a sensiblement modifié les modes opératoires<sup>1</sup>. S'il est possible, à partir d'enquêtes (TIC, CIS, CAM, ESA) ou de données de gestion (plateformes...), de repérer la numérisation des entreprises et des activités par secteurs, il n'est pas prévu d'identifier des secteurs à partir de leur usage du numérique, car un principe des nomenclatures est de résister aux évolutions techniques et de ne pas dépendre du mode d'exercice des activités. Le commerce de détail fait cependant exception et la nomenclature en cours établit une distinction au niveau des groupes et des classes entre le commerce de détail en magasin et le commerce de détail en ligne, mais cette distinction n'est pas retenue dans le projet de révision de la Citi et de la Nace.

La commission prend acte de la complexité à la fois conceptuelle et méthodologique de la mesure du numérique dans l'économie, vecteur d'un mouvement d'innovations rapides et de transformation des modes d'organisation (Internet des objets, intelligence artificielle, emploi des plateformes numériques...). Elle encourage les efforts d'harmonisation de l'enquête TIC pour produire des comparaisons solides entre pays dans une acception large de l'économie numérique et des définitions partagées. La commission juge essentiel que la transformation numérique à l'œuvre transparaisse mieux dans les statistiques économiques, et que de nouvelles approches et collecte de données (données massives de contrats, de transactions...) viennent compléter la couverture et le périmètre des enquêtes (TIC, ESA commerce électronique), tout en garantissant la qualité statistique et la pérennité des données.

*Référence : avis généraux de moyen terme n° 3 et 4, avis de moyen terme n° 5, 7 et 8 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »*

<sup>1</sup> *L'économie et la société à l'ère numérique*, Insee Références, nov. 2019 : les ventes dématérialisées représentent environ 20 % du chiffre d'affaires total des sociétés de 10 salariés ou plus.

---

COMPTES RENDUS DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »  
- 24 mars 2022 -

---

Président : Gianluca OREFICE, professeur à l'université de Paris-Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee  
Corinne PROST, cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère  
de l'Agriculture et de l'Alimentation

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	5
I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ (AO).....	5
II. DEMANDE D'ACCÈS À UNE SOURCE ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951 .....	7
III. PRÉSENTATION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2022 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE .....	8
IV. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉVISION DES NOMENCLATURES D'ACTIVITÉS INTERNATIONALE (CITI) ET EUROPÉENNE (NACE) .....	10
V. LES AVANCÉES DE LA STATISTIQUE D'ENTREPRISE DANS L'OBSERVATION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE.....	14
CONCLUSION .....	23

## Liste des participants

AUVRAY	Emmanuel	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
BAUDE	John	Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps-Doc)
BESSIERE	Sabine	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (SDES)
BICHLER	Guillaume	Insee Grand Est
BOUDROT	Nicolas	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
CHAMBAZ	Christine	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)
DAHMANI	Stéphane	Medef
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DARMAILLACQ	Corinne	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DES)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DUC	Cindy	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
GÉLY	Alain	Confédération générale du travail (CGT)
GUILLAUMA	Xavier	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
JLASSI	Mahmoud	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (SDES)
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
LE LAN	Romuald	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
LE PALUD	Vincent	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
LECLAIR	Marie	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
MASSON	Clotilde	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MONTAGNIER	Pierre	Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
MOREAU	Sylvain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OREFICE	Gianluca	Université Paris Dauphine
PIETRZYK	Nicolas	Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps-Doc)
PIQUEREY	Nathalie	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
THOUMELIN	Claire	Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps-Doc)
TURNER	Laure	Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps-Doc)
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment

## **INTRODUCTION**

### **Gianluca OREFICE**

Bonjour à toutes et tous. Bienvenue à cette commission qui se déroule encore une fois au format virtuel. Je ne suis malheureusement pas à Paris actuellement. Je vous remercie cependant d'être présents. Je remercie également le Secrétariat général du Cnis qui a réalisé un travail énorme pour préparer cette commission. Nous traiterons aujourd'hui des sujets très intéressants, tant du côté des producteurs que des utilisateurs des données. Malgré le format et l'ordre du jour chargé, je vous invite à intervenir largement. Nous avons vraiment besoin de débattre et de connaître votre réaction sur chaque sujet.

Nous devons examiner deux enquêtes pour avis d'opportunité et une demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951. Ensuite, nos deux rapporteurs présenteront le programme annuel de travail 2022 de la statistique publique, avant un point d'information sur la révision des nomenclatures d'activités internationale et européenne par Clotilde Masson. La dernière partie de notre commission sera consacrée à l'économie du numérique avec quatre interventions de producteurs et d'utilisateurs de données.

## **I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ (AO)**

### **1. Enquête auprès des entreprises créées en 2022 (système d'information sur les nouvelles entreprises – Sine 2022)**

#### **Guillaume BICHLER, Insee**

Le dispositif Sine (système d'information auprès des nouvelles entreprises) est une enquête auprès des créateurs d'entreprises, interrogés trois fois sur une période de cinq ans : à la création de l'entreprise, à trois ans et à cinq ans. Au démarrage, l'enquête a pour but de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises, dresser le profil du créateur, établir les caractéristiques des entreprises créées et déterminer les conditions de la création d'entreprises (accompagnement, formation, investissement, etc.). À trois et cinq ans, l'interrogation vise plutôt à analyser la pérennité et le devenir des entreprises sur leurs premières années d'existence et à mesurer les effets de la création d'entreprises sur l'économie, l'emploi ou les politiques d'aide à la création. Pour cette nouvelle cohorte 2022, nous souhaiterions en outre appréhender l'impact environnemental des nouvelles entreprises, une thématique qui n'était pas présente dans les cohortes précédentes.

Le dispositif existe depuis 1994. Une nouvelle cohorte est lancée tous les quatre ans. L'enquête n'a pas de lien avec un règlement européen. Elle constitue la seule source d'information sur le couple nouvelle entreprise/créateur. La demande d'opportunité porte sur les trois interrogations de la cohorte 2022, soit jusqu'en 2028, puisque chaque collecte se déroule sur deux années civiles. L'enquête couvre les entreprises au sens des unités légales productives marchandes non agricoles. L'échantillon est tiré dans la base de données des créations d'entreprises du 1<sup>er</sup> semestre 2022 issues du système d'information de la démographie des entreprises (Side).

L'échantillon sera composé de 70 000 à 80 000 entreprises. L'étude du plan de sondage est en cours. Ces entreprises seront représentatives de 515 000 créations selon les chiffres du 1<sup>e</sup> semestre 2021. La stratification porte sur le type d'entreprise (société, entreprise individuelle hors micro-entrepreneur et micro-entrepreneur), le secteur d'activité (en nomenclature agrégée) et la région. L'enquête est collectée majoritairement par Internet *via* le portail Coltrane. Elle comprend cependant un volet papier sur demande de l'entreprise et en dernière relance. L'expertise et le suivi sont effectués par huit sites de gestion, *via* l'application Généric. Le pilotage national est assuré par le pôle démographie des entreprises à Nancy qui en assure la maîtrise d'œuvre.

De 2010 jusqu'à la cohorte 2018, nous avons deux questionnaires : un pour les créateurs dits classiques et un pour les micro-entrepreneurs. Pour la cohorte 2022, nous revenons à un questionnaire unique, avec un tronc commun à tous les types d'entreprises et des parties spécifiques à chaque type, comme nous les permettaient les filtres de la collecte par internet. Grâce à cette évolution, nous pourrions basculer les unités que nous enquêtons d'un type à l'autre si l'information issue de la base de sondage s'avère erronée ou si

l'entreprise déclare avoir changé de type. L'exploitation à l'aval sera facilitée, le tronc commun permettant de réaliser des études à champ complet. Enfin, l'harmonisation des questions communes sera maximisée. Pour autant, ce changement n'a pas d'impact sur la représentativité de l'échantillon par type d'entreprise, puisque le critère du type fait toujours partie de la stratification.

Par ailleurs, cette cohorte 2022 s'accompagne d'une refonte assez importante du questionnaire, avec un enrichissement plus important que lors des cohortes précédentes. Nous avons ajouté un certain nombre de thématiques nouvelles. Le tronc commun comportera ainsi un volet environnemental, avec 6-7 questions sur la gestion des ressources, le tri/recyclage, la consommation énergétique, les déplacements professionnels, la proximité des matières premières. Nous avons également ajouté des questions pour identifier un lien éventuel entre la création et la crise Covid-19, mieux identifier les professions réglementées pour les entreprises individuelles en régime classique, appréhender la reconversion professionnelle, développer les raisons du travail *via* une plateforme numérique et améliorer le questionnaire sur la situation professionnelle avant la création.

Pour la première vague, la collecte démarre en novembre 2022. Nous sommes actuellement en période de test du questionnaire par le réseau des enquêteurs entreprises de l'Insee. Ce test se terminera fin mars. Un comité des utilisateurs se réunira en avril pour finaliser le questionnaire à la suite des remontées terrain. Le plan de sondage est en cours également. Le dossier du label sera déposé le 28 avril pour un passage le 8 juin. Les formations à l'enquête pour les sites de gestion se dérouleront en octobre. La collecte aura lieu de novembre 2022 à mars 2023, comme toutes les enquêtes Sine précédentes. Nous mettrons à disposition les fichiers détails apurés, redressés et documentés en fin d'année 2023 et les résultats feront l'objet d'une exploitation nationale par l'Insee au travers d'*Insee Première* et *Insee Résultats* au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Pour la deuxième et la troisième vagues, la collecte se déroulera de novembre 2025 à mars 2026 et de novembre 2027 à mars 2028 pour les entreprises encore actives cinq ans après leur création.

### **Gianluca OREFICE**

Mes questions s'inscrivent plutôt dans la perspective de l'utilisation des données. Pour chaque enquête, disposerons-nous de l'identifiant d'entreprise ? Vous allez suivre l'entreprise à la création, et à trois et cinq ans : est-il possible de connaître l'identifiant de l'entreprise au cours du temps ? Vous donnez l'information sur la région ; or pour toutes les analyses du marché du travail local, pour lesquelles ces enquêtes se révèlent très utiles, nous travaillons à des niveaux plus fins : pourriez-vous aller jusqu'au département ? Donnez-vous des idées sur la composition occupationnelle de chaque entreprise : nombre d'ingénieurs, de travailleurs qualifiés/non qualifiés, etc. ? L'information permettrait de la structure occupationnelle de l'entreprise à sa création et son évolution sur cinq ans. Les entreprises doivent embaucher les salariés dont elles ont vraiment besoin, il serait donc intéressant d'appréhender les professions embauchées et les éventuels changements de politique de recrutement au cours du temps.

### **Guillaume BICHLER**

Lors de l'échantillonnage de la première vague, les entreprises sont identifiées par leur numéro Siren. Les entreprises individuelles conservent le même identifiant tout au long de leur existence et il ne se pose donc aucun problème de suivi. Pour les sociétés, en cas de vente et de reprise, nous considérons la continuité économique au moment du changement de propriétaire et nous vérifions si les moyens de production sont restés à l'identique. Dans ce cas, le numéro Siren va changer, mais cette unité reste de notre point de vue la même entreprise et continue d'être suivie avec son repreneur. Dans les fichiers de l'enquête Sine, le numéro Siren pourra être différent d'une vague à l'autre pour une même unité enquêtée.

L'information du département figure bien dans les fichiers. Nous avons même une diffusion du code commune. En revanche, la taille de l'échantillon ne permet pas d'obtenir une qualité statistique et une précision suffisantes au niveau départemental. L'exploitation est prévue au niveau régional. L'Insee a néanmoins développé des outils pour, notamment par le biais des estimations petits domaines, exploiter sur certaines variables et sous certaines conditions l'enquête Sine à un niveau départemental, avec certains points de vigilance méthodologiques. Tout dépend de la taille du département, des variables, etc. Sur les cohortes 2018 et 2022, avec ce tronc commun à tous les types d'entreprises, nous avons pour objectif d'exploiter le champ complet plus facilement et avec une meilleure précision statistique.

Enfin, à chaque vague d'enquête, nous interrogeons les unités (sauf les micro-entrepreneurs) sur la structure de l'emploi (salarié/non-salarié, CDI/CDD, intérim, etc.) afin de mesurer l'évolution de l'emploi dans l'entreprise au cours de ses cinq premières années d'existence. Pour la deuxième vague de la

cohorte 2018, nous avons également demandé si la crise avait eu un impact sur l'embauche, notamment en termes de licenciements ou diminution des effectifs.

### **Pierre MONTAGNIER, OCDE**

Sur le travail avec les plateformes numériques, posez-vous une question ou une série de questions ? Posez-vous les mêmes questions sur les trois vagues ? Enfin, interrogez-vous les entrepreneurs et/ou les employés ?

### **Guillaume BICHLER**

La question est posée du point de vue des personnes qui ont recours à ces plateformes, puisque nous interrogeons des créateurs d'entreprises. Elle a été introduite sur la dernière vague de la cohorte 2014 et la première vague de la cohorte 2018, ainsi que sur la collecte en cours de la deuxième vague. Nous commençons donc à disposer d'un certain nombre d'informations sur l'utilisation des plateformes. Nous avons pu constater en particulier un recours assez important, de l'ordre de 10 % des entreprises individuelles classiques et 15 à 16 % pour les micro-entrepreneurs, avec cependant de grosses différences selon les secteurs d'activité.

Nous ne posons pas qu'une seule question. Pour la première vague de la cohorte 2018, compte tenu de la nouveauté, nous avons surtout demandé si le recours aux plateformes représentait le chiffre d'affaires principal ou plutôt une activité complémentaire, ainsi que le nombre d'années. Pour la deuxième vague, nous avons prévu un tableau plus détaillé sur les critères de satisfaction autour des relations entre l'entrepreneur et la plateforme afin de mesurer le lien plus ou moins étroit sur le contrat de travail, les horaires, la rémunération. Cette série de questions n'a cependant pas été reprise dans le projet de la cohorte 2022, car nous n'avons pas encore de recul sur l'exploitation de ces résultats. Nous avons conservé la question sur le recours aux plateformes et la part de chiffre d'affaires et nous avons ajouté une question sur les raisons de ce recours (meilleur accès à la clientèle, meilleure visibilité, pratique répandue dans le secteur d'activité, etc.).

Nous ciblons les utilisateurs de ces plateformes en tant qu'entrepreneurs.

*La commission « Entreprises et stratégies de marché » rend un avis favorable sur la demande d'opportunité concernant l'enquête Sine auprès des entreprises créées en 2022.*

## **2. Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)**

### **Gianluca OREFICE**

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) ne fera pas l'objet d'une présentation. Les producteurs ont décidé d'améliorer la méthodologie, mais la crise sanitaire a retardé la mise en œuvre. Ils demandent donc la prolongation de l'avis d'opportunité.

Si personne ne se prononce contre cette demande, je vous propose de donner un avis favorable.

*La commission « Entreprises et stratégies de marché » approuve à l'unanimité la prolongation de l'avis d'opportunité sur l'enquête permanente TRM sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises.*

## **II. DEMANDE D'ACCES À UNE SOURCE ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951**

### **Françoise MAUREL, Cnis**

La demande est formulée par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee et porte sur les données relatives aux marques dites « Base des marques », détenues par l'Inpi, l'Institut national de la propriété intellectuelle. L'Inpi étant un organisme public, ces données ont le statut de données administratives.

Les données demandées de la Base des marques contiennent des informations sur les marques françaises, européennes ou internationales en vigueur et concernent plus de 5 millions de marques. Ces données correspondent aux notices complètes des marques et comprennent toutes les informations relatives à la

classification au sens des conventions internationales (type, date de dépôt, etc.).

Ces données sont publiques, mais l'Insee souhaite y avoir accès sous le régime de la loi de 1951 pour les placer sous la finalité statistique. L'Institut souhaite améliorer la qualité d'une base de sondage existante qui sert à mener une enquête sur les réseaux d'enseignes dans le commerce de détail et les services grâce aux informations disponibles dans la Base des marques.

La demande a une portée méthodologique, puisque ces informations serviront à réaliser une base de sondage. Il ne s'agit pas de produire directement des statistiques sur cette base de données. Les données sont demandées en continu. Elles devraient être accessibles *via* une API fournie par l'Inpi, pour laquelle l'Insee a déjà obtenu l'accord. La première enquête qui devrait utiliser ces nouvelles données aura lieu en 2024.

*La commission « Entreprises et stratégies de marché » donne un avis favorable sur la demande d'accès à ces sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.*

### **III. PRÉSENTATION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2022 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

**Sylvain MOREAU, Insee**

Nous parlons peu des statistiques infra-annuelles en général. Elles relèvent de processus très industrialisés qui connaissent des évolutions moins importantes que les statistiques structurelles. Or, quel que soit le domaine (prix, activité, etc.), les indicateurs infra-annuels sur le système productif ont été extrêmement scrutés au cours des deux dernières années, au moment de la crise Covid, avec des impacts assez forts sur les modes de production. Il apparaît en effet très délicat d'identifier les évolutions aberrantes et d'imputer les non-réponses de façon standard dans une période où toutes les évolutions sont aberrantes et où les non-réponses peuvent venir soit d'un refus, soit d'une impossibilité à répondre pour cause de fermeture. De même, les prix de production connaissent des évolutions jamais observées depuis la Guerre de 1939-1945, avec une augmentation très massive sur l'ensemble des secteurs.

Sur ces indicateurs d'activité, nous avons constaté une forte demande pour réduire les délais. En 2021, les délais de production de l'IPI (indice de la production industrielle) sont ainsi passés de 40 à 30 jours, ce qui fait de la France le meilleur élève de l'Union européenne. En 2022, nous envisageons une mise à disposition beaucoup plus rapide des résultats des indices d'activité sur le secteur des services et du commerce et une réflexion plus méthodologique sur la définition et le traitement des évolutions aberrantes.

Du côté des prix de production, nous envisageons à plus long terme une évolution de la méthodologie. Compte tenu de la situation et de la façon dont ces indices sont regardés, il faudra sans doute valoriser de façon accrue ces indicateurs dans les prochains mois, notamment par le biais d'un billet de blog pour présenter ces indices, leur importance et ce que l'on peut en dire.

Au-delà des évolutions en termes de méthodologie et de délais de mise à disposition des indices, la période nous a amenés à prendre en compte de nouvelles sources, accélérant un phénomène déjà engagé avant la crise avec les données de caisse et les données de cartes bancaires pour les indicateurs d'activité, mais aussi la DSN (déclaration sociale nominative), notamment dans le secteur de la construction. Nous avons identifié des pistes très prometteuses d'utilisation des données de cartes bancaires dans le commerce, notamment pour l'évaluation d'un certain nombre de politiques publiques comme « Action cœur de ville ». Sur certains secteurs, ces indicateurs nous apportent une fraîcheur des données et un détail géographique qu'il était impossible d'obtenir jusqu'à présent. Le champ de l'enquête de conjoncture dans les services va évoluer pour comprendre l'ensemble des activités de transport, la recherche et développement, les activités culturelles et sportives.

Par ailleurs, une nouvelle enquête statistique va être mise en place en remplacement d'une source administrative, et donnera la possibilité d'un échange de micro-données intra-UE. Aujourd'hui, nous collectons à la fois l'export et l'import. À terme, il s'agirait de ne collecter que l'export et de récupérer l'import des autres États membres. Ce projet a pour but d'alléger la charge statistique, mais il permettra aussi de mieux appréhender les flux de transit et de les attribuer aux véritables partenaires. De ce fait, il entraînera un enrichissement assez important des informations. Les prochaines années seront consacrées à l'examen de ce dispositif.

La refonte de la démographie des entreprises engagée en 2021 a abouti début 2022 à de nouvelles séries mensuelles de créations d'entreprises prenant en compte la notion d'entreprise. En intégrant le stock d'entreprises, nous disposerons d'une véritable équation démographique.

Le plan d'action autour des statistiques structurelles se poursuit. Il concerne un certain nombre d'enquêtes au sein du service statistique public. Il prévoit notamment une rationalisation de la diffusion des données Esane *via* le projet Melodi de mise en place d'un entrepôt de données. Une réflexion doit également être menée sur l'évolution des questionnaires.

Certains pays du nord de l'Europe, la Suède et le Danemark, s'interrogent sur l'opportunité, compte tenu du contexte, d'ajouter dans les statistiques structurelles des données sur les chaînes de valeur, les intrants et autres sujets qui pour l'instant donnent lieu à des enquêtes thématiques aperiodiques. Cette évolution des questionnaires est également examinée au sein de l'Insee. Les aspects de consommation d'énergie, extrêmement prégnants depuis quelques mois, pourraient aussi être intégrés, car le dispositif de données actuel ne permet pas de répondre à la totalité des questions. Se posera sans doute à terme la question de l'articulation entre les enquêtes annuelles et les enquêtes thématiques qui traitent de ces sujets. La réflexion démarre. Nous ferons un retour auprès du Cnis lorsqu'elle aura avancé, notamment sur les possibilités d'évolution des questionnaires.

Le répertoire Sirene est en cours de refonte. Ce projet Sirene 4 constitue une occasion de mener une réflexion approfondie sur l'amélioration de la codification de l'APE qui aura forcément un impact sur la valorisation de nos statistiques. Toujours dans le cadre du plan d'action sur les statistiques structurelles, une réflexion est engagée pour faire évoluer *l'Insee Références* sur les entreprises. Cette démarche entre dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la gamme éditoriale au sein de l'Insee. Cette année, il est proposé de modifier les fiches thématiques et sectorielles. En parallèle, des travaux sont menés autour du changement de base des comptes nationaux avec un certain nombre de chantiers méthodologiques qui font l'objet d'échanges avec le département des comptes nationaux.

S'agissant de la mise à disposition des données d'enquêtes thématiques, la collecte de la troisième édition de l'enquête Chaînes d'activité mondiales a eu lieu en 2021 et les données devraient être disponibles en 2022. Les résultats de l'enquête sur la filière aéronautique, première enquête de portée nationale sur ce secteur, ont été publiés fin 2021. Nous réfléchissons actuellement à une enquête similaire avec les acteurs de la filière automobile pour répondre aux questions très concrètes qui se posent actuellement à cette filière, mais aussi dans le cadre d'une transformation assez importante des chaînes de production avec le véhicule électrique.

Sur le tourisme, une réflexion est également en cours sur la mise à disposition des données. Grâce au compte satellite du tourisme, nous disposerons d'une vision de cadrage global sur l'ensemble des secteurs du tourisme. Enfin, le répertoire des véhicules élaboré par le service statistique du ministère de la Transition écologique permettra de connaître le parc de véhicules roulants et de réaliser un certain nombre d'études sur les ménages ou les véhicules.

### **Corinne PROST, SSP**

Dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation, le recensement agricole constitue l'opération la plus importante pour le service, menée tous les dix ans. La collecte s'est terminée en mai 2021 et s'est très bien déroulée malgré la crise sanitaire. Les premiers résultats provisoires ont été publiés fin décembre. Les données seront finalisées fin mars avec une livraison à Eurostat et plusieurs valorisations sont prévues courant 2022. Actuellement, les données du recensement agricole sont appariées par l'Insee aux données fiscales et sociales des exploitants agricoles. Cet appariement permettra d'analyser en détail le revenu des ménages agricoles. Nous engageons par ailleurs les premiers préparatifs de l'enquête 2023 sur les structures des exploitations agricoles qui poursuit le recensement agricole sur un échantillon. Enfin, ces données de recensement seront utilisées pour recalculer un certain nombre d'opérations statistiques sur l'agriculture : les statistiques agricoles annuelles et la mesure de l'emploi agricole. Ces opérations sont en effet recalculées tous les dix ans sur les résultats des recensements.

S'agissant des pratiques culturales, la collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en grande culture est en cours. L'an prochain, nous mènerons l'enquête sur les pratiques culturales en production végétale, puis les deux enquêtes sur l'arboriculture et la viticulture. Ces enquêtes font partie d'un dispositif quinquennal qui permet l'évaluation des plans d'action ministériels Ecophyto et Agroécologie, et répond à un règlement européen. Ce règlement va évoluer. Des négociations sont en effet en cours pour réviser les obligations

dans ce domaine. À cette occasion, la fréquence de *reporting* sur les pratiques culturelles pourrait devenir annuelle, notamment sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs. Sur ce sujet, un groupe de travail mandaté par le Cnis a été constitué. J'ai présenté l'an dernier son mandat dans cette commission. Le groupe avance bien. Un pilote sera lancé très prochainement pour récupérer les données de traitement issues des logiciels utilisés par les agriculteurs. Le rapport final est prévu à la fin de l'année.

#### **Delphine VESSILLIER, Fédération française du bâtiment**

Je voulais une précision sur le projet Sirene 4. Existe-t-il l'équivalent d'un comité utilisateur ? Ces fichiers sont fortement utilisés à l'extérieur.

#### **Marie LECLAIR, Insee**

Il faut rappeler que le répertoire Sirene est un répertoire interadministratif dont la finalité n'est pas statistique. À ce titre, nous n'avons pas de comité des utilisateurs comme cela peut être le cas pour un répertoire statistique ou d'autres opérations statistiques. Néanmoins, nous échangeons avec les différents partenaires, administrations, centres de formalités des entreprises pour définir les flux et analyser si les évolutions du répertoire peuvent avoir un impact pour eux. Nous disposons d'un comité des utilisateurs pour le répertoire statistique Sirius. Quels types d'échanges souhaiteriez-vous ?

#### **Delphine VESSILLIER**

Il serait bon d'informer les utilisateurs sur la façon dont sont traitées les différentes données, comme la mise à jour du code APE ou l'apparition d'activités secondaires. Par ailleurs, le répertoire repose sur des unités légales, et il serait bon de créer un lien pour reconstituer le niveau entreprise.

#### **Marie LECLAIR**

Sur cette dernière question, Sirene qui est un répertoire administratif n'est pas forcément le lieu d'enregistrement des contours des entreprises, au sens économique) puisqu'il s'agit d'une unité statistique. Je note en revanche les besoins statistiques sur le code APE et les activités secondaires.

### **IV. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉVISION DES NOMENCLATURES D'ACTIVITÉS INTERNATIONALE (CITI) ET EUROPÉENNE (NACE)**

#### **Clotilde MASSON, Insee**

Les nomenclatures d'activités sont emboîtées avec la nomenclature ISIC (Citi en français) au niveau mondial (ONU), Nace au niveau européen et NAF au niveau français. J'ai déjà eu l'occasion d'effectuer des présentations devant cette commission à deux reprises. Je rappellerai donc brièvement les dispositifs mis en place pour préparer de façon coordonnée, au niveau européen et mondial, les révisions des nomenclatures d'activités et je vous présenterai les principaux changements de la structure ISIC, dans lesquels vont s'inscrire les nomenclatures européenne et française. J'évoquerai ensuite la consultation européenne qui démarre, puis la révision de la nomenclature française.

Pour les nomenclatures mondiale ISIC et européenne Nace, les processus de révision ont été mis en œuvre en parallèle avec des consultations, des *task-forces* dédiées et des forums d'échanges pour partager des informations plus élaborées. Les changements proposés dans le cadre de la Nace ont été examinés par la *task-team ISIC* et réciproquement, les orientations retenues pour la Citi ont été prises en compte par la *task force* « Nace review ». Cette démarche coordonnée permet d'aboutir à une nouvelle structure pour ces deux nomenclatures dans le même tempo. La nouvelle structure d'ISIC a été validée jusqu'au niveau des groupes (codes à trois chiffres) début mars 2022 par la Commission statistique des Nations Unies. Celle de la Nace fait l'objet depuis quelques jours d'une consultation européenne pour être adoptée à son tour par le groupe européen sur les normes début mai 2022. L'année 2022 sera consacrée aux finitions. Quelques aménagements restent possibles à l'issue des dernières consultations. Pour ISIC, il reste à finaliser la structure détaillée, rédiger les notes explicatives et préparer les tables de correspondance afin que l'implémentation de cette nouvelle nomenclature soit rendue possible.

## Principaux changements de la structure ISIC

La structure globale des trois nomenclatures emboîtées est rigoureusement identique aux deux niveaux les plus agrégés : celui des sections et celui des divisions. Les principales sections restructurées dans la nomenclature ISIC sont les sections G « Commerce », J « Information et communication », et dans une moindre mesure les sections K « Activités financières et d'assurance », P « Enseignement » et R « Arts, spectacles et activités récréatives ».

La section G subit des transformations assez substantielles. Aujourd'hui, elle comprend trois divisions : 45 « Commerce et réparation d'automobile et motocycles », 46 « Commerce de gros » et 47 « Commerce de détail ». La nouvelle structure conserve le commerce de gros et le commerce de détail, même si une fusion avait été suggérée par certains pays. Pour la comptabilité nationale, il semblait en effet important de distinguer la consommation intermédiaire et la consommation finale. En revanche, la distinction entre commerce en magasin et commerce hors magasin, pour le commerce de détail, est supprimée. Dans des cas de plus en plus fréquents, les deux façons de commercer coexistent, avec une certaine variabilité de la part du commerce par Internet par rapport au commerce en magasin. Même s'il est clair que ces activités présentent des caractéristiques différentes, il a été jugé que la nomenclature ne constituait pas le lieu le plus pertinent pour prendre en compte ces différences. La division 45 a fait l'objet d'un examen particulier. Elle est finalement éclatée en trois : l'activité commerce est redistribuée dans les deux divisions commerce de gros et commerce de détail tandis que la partie réparation rejoint les services en section S. Les États ont cherché à retrouver une certaine logique de classement des activités, ce qui les a amenés à ne plus associer l'activité de réparation à celle du commerce d'automobiles.

La section J était la plus récente, puisqu'elle avait été introduite lors de la dernière révision, en 2008. Les six divisions sont maintenues. Cependant, la section est divisée en deux : une section J mettant l'accent sur la production et la diffusion de contenus et une section K regroupant, à travers les divisions 61, 62 et 63, tout ce qui relève des infrastructures qui permettent la production et la diffusion des contenus (télécommunications, programmation informatique, etc.). Du fait de ce nouveau découpage, qui permet de distinguer contenus et activités de support, toutes les sections suivantes sont décalées d'une lettre.

De nombreuses discussions ont eu lieu sur la section K, notamment du fait de l'émergence des *Fintechs* et des services d'intermédiation financière, mais aussi des questions liées aux cryptomonnaies. *In fine*, ces discussions n'ont pas entraîné de modifications importantes dans la structure de la section. Il a été considéré que lorsque l'activité relève principalement de l'intermédiation financière, les *Fintechs* devront être classées dans la finance alors que lorsqu'il s'agira principalement d'une technologie numérique venant soutenir un service financier, elle relèvera de la nouvelle section K « Supports d'information et de communication ».

Pour les sections P et R, les modifications consistent à détailler davantage les catégories très générales dans la structure actuelle.

De nouvelles catégories sont également introduites dans la nomenclature pour classer les services d'intermédiation. Ces activités se sont beaucoup développées, notamment dans le cadre des plateformes numériques. L'existence et le développement de ces activités ne faisaient pas de doute. Les débats ont porté sur l'opportunité de les classer dans une seule catégorie ou de les rapprocher des catégories d'activités auxquelles elles apportent un support. Cette deuxième solution a finalement été retenue.

Enfin, d'autres questions ont été discutées pendant ces travaux de révision, notamment sur les producteurs sans usine, qui devraient entraîner une reprécision des critères pour l'ensemble des situations de sous-traitance. Des discussions ont également été menées pour répondre à des demandes de mise en évidence des activités liées à l'environnement ou aux nouvelles technologies. Il a été décidé de ne pas créer de nouvelles catégories dans la nomenclature pour ces activités, mais d'apporter éventuellement des détails dans les nomenclatures de produits, qui seront révisées à compter de 2022, et de mentionner ces activités dans les notes explicatives afin de bien préciser les catégories dans lesquelles elles doivent être classées.

## Consultation Eurostat sur la nouvelle Nace

Pour la Nace, les deux premiers niveaux (sections et divisions) sont déjà arrêtés, puisqu'ils sont identiques à ceux de la Citi. La Nace a cherché à améliorer autant que possible son alignement avec l'ISIC au niveau des groupes (codes à 3 chiffres) tout en s'autorisant des différences. La nouvelle structure proposée fait l'objet d'une consultation à laquelle vous êtes invités à participer. Si vous n'avez pas reçu d'invitation, vous

pourrez vous adresser notamment au Secrétariat général du Cnis. La structure de la nouvelle nomenclature est jointe et le document précise dans chaque cas le nouveau code et la correspondance avec la nomenclature antérieure. Ainsi, par exemple, une subdivision de l'ancienne classe 16.10 donne lieu à deux classes dans la nouvelle nomenclature : 16.11 et 16.12. De façon plus précise, un autre document joint à la consultation indique les endroits où des changements sont intervenus et explicite ces changements.

### Révision de la NAF

Lorsque la structure de la Nace sera déterminée jusqu'au niveau des classes, ce qui devrait être le cas début mai, nous nous attacherons à réviser la nomenclature française. La NAF doit s'inscrire exactement dans le cadre de la nouvelle nomenclature européenne. La marge de manœuvre dont nous disposons nous permet seulement, si nous le souhaitons, de subdiviser en plusieurs catégories (sous-classes) le niveau le plus détaillé de la Nace, celui des classes (codes à 4 chiffres).

Aujourd'hui, la nomenclature française est un peu plus détaillée que la nomenclature européenne. Certaines classes sont subdivisées en plusieurs sous-classes. Nous devons passer en revue l'ensemble des spécificités françaises au regard de la nomenclature européenne. Certaines subdivisions françaises ont été portées au niveau de la Nace et nous n'aurons plus de spécificité dans ce cas. Pour d'autres sous-classes, l'expérience peut avoir montré que leur pertinence n'était pas si avérée, pour des raisons de concept, de taille, de recueil de données, etc.

Pour réviser la version française, nous consulterons les nombreux utilisateurs des nomenclatures d'activités que sont le système statistique public, les administrations et les organisations professionnelles qui ont une connaissance des conditions d'exercice des activités, de leur singularité et qui sont susceptibles d'apporter des éléments assez précis. Enfin, cette démarche sera menée sous les auspices du Cnis qui émettra des avis à différents moments.

En termes de calendrier, la consultation d'Eurostat sur le projet de nouvelle Nace est en cours. La date limite pour répondre au questionnaire est fixée au 6 avril. L'examen final de la structure de la Nace et son adoption par le Groupe « Standards » interviendra début mai. Le projet sera présenté au Comité du système statistique européen les 19 et 20 mai. Pourront alors débiter les procédures légales européennes qui accompagnent la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature. Elles vont durer 19 mois.

Les travaux de finition des nomenclatures ISIC et Nace se poursuivront tout au long de l'année 2022. Dans le même temps seront engagés les travaux relatifs aux nomenclatures de produits qui sont étroitement liées aux nomenclatures d'activités. La nomenclature ISIC complète sera soumise à l'approbation de la Commission statistique des Nations Unies en mars 2023. En Europe, la nouvelle nomenclature entrera en vigueur en janvier 2025.

### **Laure TURNER, Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, ministère de la Culture**

Comment devons-nous procéder pour vous transmettre des suggestions sur les notes explicatives pour la Nace ?

### **Clotilde MASSON**

Ce n'est pas prévu explicitement dans le questionnaire envoyé. Il me semble néanmoins que le questionnaire peut constituer un support pour le faire. À défaut, nous participons à la *task-force* européenne chargée de travailler sur ces notes, comme 17 autres pays européens. Vous pouvez faire remonter vos remarques au travers de la consultation en cours ou directement à la Division nomenclatures économiques

### **Laure TURNER**

Si j'ai bien compris, la date limite du 6 avril ne s'applique pas aux notes explicatives.

### **Clotilde MASSON**

Non. Vous avez davantage de temps pour formuler des propositions.

### **Stéphane DAHMANI, Medef**

Merci pour cet exposé très clair et très complet. Une consultation est organisée auprès des parties prenantes sur la Nace. Les organisations professionnelles s'étaient déjà exprimées sur le sujet en 2018. Ces retours peuvent-ils permettre d'amender la nouvelle nomenclature ? L'Ania, avec laquelle j'avais participé à la discussion à l'époque, avait mis en avant le caractère désormais plus macro des données qui ne permettaient pas d'explorer par sous-section comme par le passé. Une nouvelle consultation s'ouvre pour une courte période. Avons-nous des marges de manœuvre ? Le projet est-il figé à ce stade ?

### **Clotilde MASSON**

Il reste des marges de manœuvre, mais elles ne se situent qu'au niveau des groupes et des classes. Les sections et divisions sont arrêtées, puisqu'elles sont rigoureusement semblables à celles de la nomenclature internationale. Les résultats de toutes les consultations menées en 2018-2019 ont été portés dans le cadre des travaux de la *task-force* de révision de la Nace. Il est vrai que certaines propositions formulées par la France n'ont pas été retenues. Néanmoins, elles ont toutes été présentées.

### **Stéphane DAHMANI**

Nous avons récemment reçu le retour d'un adhérent que j'ai transmis au Cnis sur le sujet. Nous porterons un grand intérêt à cette consultation.

### **Clotilde MASSON**

Il reste aussi l'étage de la nomenclature française. Des éléments qui n'ont pas pu être pris en compte au niveau européen peuvent éventuellement trouver leur place dans la nomenclature française.

### **Stéphane DAHMANI**

Nous le notifierons à nos membres. Nous retenons la date limite du 6 avril, qui est quand même assez proche compte tenu de l'importance du sujet.

### **Alain GELY, CGT**

La nomenclature Prodcod évolue-t-elle en parallèle ?

### **Clotilde MASSON**

Elle va effectivement évoluer indirectement. Les nomenclatures de produits seront révisées en 2022-2023. La classification des produits par activité (CPA), qui est la nomenclature de produits européenne, est par construction emboîtée dans la nomenclature d'activité. Si cette dernière est modifiée, la nomenclature de produit par activité l'est aussi. La nomenclature européenne Prodcod s'inscrit dans la CPA et est par ailleurs liée à la nomenclature douanière. Elle sera amenée à évoluer au cours des années 2022-2023.

### **Delphine VESSILLIER**

Le délai au 6 avril me paraît effectivement très court. Dans cette consultation, pouvons-nous donner un avis sur le fait que les plateformes de distribution de service ont été descendues au niveau de chaque activité ? Cette position est-elle actée ?

### **Clotilde MASSON**

Cette position est actée, puisqu'elle a été retenue au niveau international de l'ISIC. Nous n'avons plus de marge au niveau européen. Les plateformes ne sont pas les seules concernées. Les plateformes ne portent pas toujours des activités d'intermédiation et inversement les services d'intermédiation ne sont pas tous exercés sous la forme de plateformes. Nous ne pouvons pas complètement confondre plateformes et services d'intermédiation. Il a semblé préférable de classer les services de réservation de taxi avec les activités de transport, même si l'activité peut ressembler à un service de réservation de spectacles par exemple. D'une façon générale, les techniques ne constituent pas un critère de classement dans la nomenclature. Le fait que de nombreuses activités soient exercées sous la forme de plateformes ne suffit pas pour les rassembler dans une seule catégorie.

## V. LES AVANCÉES DE LA STATISTIQUE D'ENTREPRISE DANS L'OBSERVATION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

### 1. Statistique sur l'économie numérique : où en est-on ?

Christine CHAMBAZ, Insee

La discussion d'aujourd'hui intervient quatre ans après un colloque du Cnis qui portait sur l'économie numérique. À l'époque, la question était posée des enjeux pour la statistique publique. Je vous propose d'effectuer un point sur les avancées réalisées depuis quatre ans. Pour mémoire, les échanges de 2018 avaient conduit à caractériser l'économie numérique : de nouvelles façons de produire, de nouvelles façons de vendre, parfois de nouveaux biens venant satisfaire de nouveaux besoins. L'économie collaborative avait été perçue comme un sous-ensemble de l'économie numérique, avec des enjeux méthodologiques propres de définition de champ, d'identification des acteurs, dont les plateformes et des méthodes nouvelles d'acquisition des données. La nécessité de prendre en compte les échanges numériques avait été pointée, de même que celle de disposer de définitions et classifications pour décrire les nouveaux services.

S'agissant de la statistique d'entreprise, je vais reprendre les termes de Christel Colin, qui occupait alors le poste de directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee. Elle avait identifié plusieurs enjeux. Il s'agissait de *« rendre compte des pratiques du numérique par les entreprises dans un contexte de mutation technologique rapide, d'analyser les liens entre ces usages et les performances économiques des entreprises »*, mais aussi *« de voir dans quelle mesure les nomenclatures actuelles d'activités et de produits permettent de classer les nouvelles activités permises par le développement du numérique et de bien observer l'économie numérique »*, et enfin, de *« s'interroger sur les unités statistiques pertinentes et la manière de collecter l'information, notamment pour évaluer la part de marché de l'économie collaborative »*.

Ces enjeux sont toujours présents. Je vous propose de voir en quoi nous avons avancé depuis quatre ans sur chacun d'entre eux. L'enjeu de rendre compte des pratiques du numérique, d'analyser les liens entre les usages du numérique et les performances économiques des entreprises pose d'abord la question des sources statistiques à notre disposition et de notre capacité à les utiliser pour bien répondre à toutes ces questions. En 2022, comme en 2018, la principale source de la statistique publique sur le sujet du numérique reste l'enquête européenne sur les usages des technologies de l'information, de la communication et le commerce électronique, l'enquête TIC, que l'Insee réalise comme l'ensemble des instituts nationaux de statistiques. Cette enquête fera l'objet d'une présentation tout à l'heure. Je tiens quand même à souligner la grande variété des thèmes de l'enquête et son caractère modulaire qui permet des adaptations assez rapides aux évolutions des techniques et des usages, ainsi qu'aux problématiques qui apparaissent au fil du temps.

Le besoin de relier les usages des TIC aux performances économiques des entreprises suppose d'aller au-delà des seules enquêtes TIC. Plusieurs sources de données complémentaires peuvent être mobilisées. Toutes les données de la statistique structurelle d'entreprise peuvent renseigner sur l'évolution des grands ratios économiques pour les unités des secteurs concernés. Les enquêtes CIS (Capacité à innover et stratégie) renseignent sur l'importance du numérique dans l'innovation. Les enquêtes sur la sous-traitance, les chaînes d'activité mondiales donnent des éléments sur l'externalisation éventuelle des activités liées aux services informatiques et technologies de l'information. Enfin, des sources administratives ou privées sur les activités de plateformes méritent d'être explorées. Des travaux méthodologiques ont d'ailleurs été lancés dans ce sens, donnant lieu à des publications sur le tourisme par exemple.

Nous pouvons aussi imaginer des rapprochements, voire des appariements entre les enquêtes TIC et les autres sources qui devraient sans doute être davantage mobilisés à l'avenir pour approfondir l'analyse des impacts de l'usage des TIC sur les pratiques et la performance des entreprises. Il s'agirait d'appréhender l'impact sur l'organisation du travail, l'évolution des processus de production et de structuration des chaînes d'activité, la dépendance numérique qui peut en découler, l'impact du numérique sur la productivité, l'adaptation des produits à la demande, la mobilisation accrue des bases de données disponibles sans oublier l'impact sur l'environnement, sur lequel il conviendra de progresser dans les prochaines années. L'analyse de l'impact de la crise sanitaire et des épisodes de confinement sur l'usage des TIC, à court terme, mais aussi à plus long terme devra elle aussi être approfondie dans le futur.

Depuis le colloque du Cnis, en 2008, l'Insee a publié de nombreux travaux illustratifs de ces questions. En mai 2018, une publication sur l'usage des médias sociaux, sites *web*, places de marché par les sociétés montrait que leur utilité pour le recrutement en ligne, mais aussi pour toucher une clientèle plus large. En

2016, plus des deux tiers des sociétés de l'hébergement-restauration ayant vendu sur Internet indiquaient l'avoir notamment fait sur des places de marché de réservation ou de commande.

Des travaux sur les sociétés de services informatiques à façon, en vive extension, ont fait apparaître qu'en 2016, les trois quarts des sociétés du secteur externalisaient tout ou partie de leur activité, en France et à l'étranger. Un *Insee Références* « *L'économie et la société à l'ère du numérique* » a rendu compte des transformations de l'économie et de la société par le numérique. L'ouvrage abordait le périmètre des TCSI, les technologies, contenus et supports de l'information, qui constituent une partie du champ de l'économie concerné par le développement du numérique. Il ne négligeait pas pour autant l'usage des TIC pour favoriser de nouvelles formes de vente dans les secteurs d'activité extérieurs à ceux de ces TCSI.

Des travaux ont également été menés sur la sécurité informatique des sociétés et les mesures prises, montrant qu'un tiers des grandes sociétés avait vécu un incident de sécurité en 2018. Les deux tiers des sociétés avaient recours à des prestataires pour réaliser des activités de sécurité informatique. Des travaux ont porté par ailleurs sur le numérique comme vecteur de stimulation de l'innovation dans le secteur tertiaire, du système de production à l'expérience clientèle. D'autres travaux ont montré que parmi les micro-entrepreneurs immatriculés en 2018, les deux tiers des micro-entrepreneurs dans le domaine du transport travaillaient *via* une plateforme numérique. Des études ont porté sur le secteur de l'édition de logiciels, en croissance malgré la crise sanitaire, sur l'utilisation de l'internet des objets, l'impression 3D, la robotique, sur l'essor des créations d'entreprises de vente à distance et de livraison à domicile pendant la crise sanitaire ou encore sur l'hébergement touristique proposé *via* les principales plateformes internationales, à partir des données collectées par Eurostat.

La variété des questions posées et les études déjà réalisées montrent qu'il faut sans doute définir plus précisément l'économie numérique. Nous pouvons adopter une acception assez étroite et la réduire à l'économie collaborative, voire aux seules plateformes. Nous pouvons aussi en retenir une compréhension plus large, comme nous le faisons généralement, en englobant l'ensemble des activités directement liées au développement de la numérisation (TIC, TCSI), mais aussi toutes les activités dont le numérique a sensiblement modifié les modes opératoires, en particulier le commerce électronique.

Sur l'enjeu des nomenclatures d'activités et de produits, depuis la révision de la NAF en 2018, la section J est spécifique aux activités de l'information et de la communication. Dans l'industrie, la division 26 est dédiée aux industries des TIC. *L'Insee Références* sur l'économie et la société à l'ère du numérique s'est appuyé sur ces deux regroupements pour définir le contour des TCSI. Au-delà de ces deux catégories, l'économie numérique diffuse dans un certain nombre d'activités plus ou moins bien repérées par la NAF. S'il est possible à partir d'enquêtes de repérer la numérisation des entreprises et des activités par secteur, il n'est pas prévu d'identifier les secteurs à partir de leurs usages de différentes technologies, que ce soit le numérique ou l'électricité.

Les nomenclatures doivent résister aux évolutions techniques. Elles reposent donc sur une logique assez orthogonale aux modes d'exercice des activités. De ce fait, elles ne prévoient pas tout à fait le repérage des activités numériques. Il existe toutefois une exception notable qui soulève un enjeu majeur pour adapter nos systèmes d'information à l'avenir, suite aux révisions de la NAF. Aujourd'hui, pour le commerce de détail, la nomenclature établit une distinction au niveau des groupes et des classes entre le commerce de détail en magasin et le commerce de détail en ligne. Cette distinction n'est pas sans poser de difficultés à l'heure où ces deux formes coexistent pour les deux entreprises et où il devient assez délicat de séparer les deux.

La révision de la nomenclature avait été évoquée en 2018. L'une des questions posées concernait la possibilité de mieux identifier les activités liées à l'économie numérique. La révision en cours de la Nace entraîne la division de la section J en deux sections et l'introduction de nouvelles classes pour tenir compte de nouvelles activités. Dans le commerce de détail, les formes de vente ne constituent plus un critère de classification. La classification ne reposera plus désormais que sur les produits vendus, comme dans le commerce de gros. Nous devons trouver une façon de continuer d'observer de façon intéressante le commerce en ligne. Même si les travaux sur la Nace ne sont pas terminés, ils sont déjà bien avancés et il faudra tenir compte de ces changements conceptuels dans nos productions statistiques tout en continuant de tracer notamment les évolutions de la diffusion du commerce électronique.

L'enjeu de description de l'économie numérique posait la question de l'identification des bonnes unités statistiques et de la manière de collecter l'information, notamment pour évaluer la part de marché de l'économie collaborative. Dans cette économie collaborative, la frontière entre ménages et entreprises n'est plus tout à fait aussi nette, notamment quand le nombre d'autoentrepreneurs augmente et que ces derniers

utilisent largement ce mode d'exercice de leur activité. De même, pour les actifs, la frontière entre outils personnels et professionnels risque d'être assez poreuse. Les questions que nous posons sur l'équipement mériteront peut-être d'être étudiées, en mobilisant conjointement des sources ménages et entreprises.

Par ailleurs, sur l'activité collaborative adossée à des plateformes de services, le recueil direct de données auprès des plateformes constitue une voie d'enrichissement de notre système d'observation qu'il faudra continuer de suivre. Des expérimentations ont été lancées dès 2017 sur le traitement des données des plateformes de réservation de logements proposés par des particuliers. Plus récemment, Eurostat a mis à disposition une collecte centralisée des données des quatre principales plateformes de réservation internationales œuvrant en Europe. Pour autant, nous ne disposons pas de toute l'information, puisque les données qui parviennent aux instituts nationaux de statistiques sont encore un peu agrégées. Il faudra sans doute acquérir des données plus individuelles et les compléter avec des données relatives aux plateformes purement nationales pour approfondir l'analyse.

Ces collectes de données massives offrent des opportunités certaines de prolonger les analyses menées avec les outils plus conventionnels. Néanmoins, elles posent de nombreuses questions méthodologiques, des contrôles de double compte entre plateformes, voire avec les données des hébergements collectifs sur lesquels nous disposons déjà d'une collecte plus classique. Par ailleurs, leur usage pour la production régulière de statistiques publiques nécessite sans doute l'instauration de règles claires pour assurer un accès régulier à ces données, au risque de compromettre notre capacité à produire les indicateurs attendus.

D'autres sources sont sans doute mobilisables. Certaines n'existent peut-être même pas sous un format statistique. L'encadrement des pratiques de ces nouvelles activités, notamment fiscal, pourrait à terme faire apparaître de nouvelles sources de données et favoriser les études sur l'économie numérique.

## 2. Présentation de l'enquête européenne TIC auprès des entreprises

**Nicolas BOUDROT, Insee**

L'enquête TIC est une initiative européenne soumise au règlement sur les entreprises FRIBS. Annuelle depuis 2006, elle est obligatoire sur le champ des entreprises de 10 personnes ou plus et optionnelle sur le champ des entreprises de moins de 10 personnes. En France, l'enquête TIC-TPE a été réalisée en 2012, 2016 et 2022.

Cette enquête vise à mesurer l'utilisation des technologies numériques dans les entreprises. Plusieurs thèmes sont abordés à cette fin. Certains modules sont reconduits tous les ans, notamment l'accès à Internet, le commerce électronique ou les spécialistes dans le domaine des TIC. D'autres reviennent plutôt tous les deux ou trois ans, sur la sécurité des systèmes d'information, la robotique, l'intelligence artificielle par exemple. L'enquête comprend près de 100 questions, les thématiques sont nombreuses et parfois complexes.

Depuis 2022, l'enquête TIC interroge les entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) et non plus les unités légales. Cette transition doit s'opérer, selon les pays, de 2021 à 2025. Sur cette période, les comparaisons internationales seront plus délicates, compte tenu des différences de concept. En France, une rupture de série se produira en 2022. Les résultats, à compter de cette date, ne pourront pas être comparés à ceux des millésimes précédents. L'enquête couvre tous les secteurs sauf l'agriculture, les industries extractives, les activités financières et d'assurance, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, et la culture. Sont interrogées les entreprises marchandes, exploitantes, actives, dont les unités légales sont implantées en France.

Pour l'édition 2022, le calendrier s'étale de mai 2020 avec la première version du questionnaire européen proposée par Eurostat jusqu'au premier semestre 2023 pour la diffusion des résultats sur *insee.fr*. Le questionnaire européen est établi par Eurostat sur la base des besoins définis par les organismes de la Commission européenne (en particulier *DC Connect*), mais aussi par les instituts nationaux. La formulation et le contenu des questions sont discutés en *task-force* et en *working group* entre Eurostat et les pays membres. Ce questionnaire comporte des questions obligatoires et certaines questions optionnelles, que les pays choisissent ensuite d'inclure ou non à leur questionnaire national.

En France, un comité de concertation réunit différents acteurs concernés ou intéressés par les technologies de l'information et de la communication, notamment des organismes sur les entreprises ou le numérique, des services statistiques, et des utilisateurs (chercheurs). Ce comité discute de l'adaptation des questions et

de l'ajout éventuel de certaines thématiques, comme le module sur les technologies blockchain en 2022 ou le module sur l'intelligence artificielle en 2019.

L'échantillon de l'enquête comprend 12 500 entreprises tirées dans une population de 168 000. L'unité interrogée répond sur l'ensemble des unités légales du contour de l'entreprise. Nous fournissons dans le questionnaire la liste des unités légales les plus importantes. La collecte s'effectue par Internet depuis 2012 et le questionnaire papier reste disponible sur demande. Le taux de réponse pour 2021 s'élève à 70 %. En retraçant l'année 2020, où la collecte avait été écourtée du fait de la crise sanitaire, nous observons quand même une tendance à la baisse sans doute due aussi à la complexité et à la longueur du questionnaire. Il faut donc veiller à ne pas trop accroître les thèmes abordés. Par Internet, le taux de retour s'approche des 100 % chaque année.

Nous transmettons des indicateurs à Eurostat. Nous diffusons également des tableaux de données sous la collection *Insee Résultats* et toutes les données individuelles sont disponibles sur demande et accréditation sur le site du CASD. Au niveau national, nous publions un *Insee Première* sur une thématique du questionnaire pour chaque millésime. Nous intégrons également une fiche dans l'*Insee Références*. D'autres travaux ponctuels peuvent par ailleurs être menés, à l'image du dossier dans l'*Insee Références 2019* sur le *cloud* et le *big data*. L'OCDE peut également réaliser des travaux sur l'intelligence artificielle ou plus récemment sur le croisement des données de l'enquête TIC et de l'enquête CIS sur l'innovation.

### 3. La mesure du e-commerce (l'économie des plateformes)

#### Corinne DARMAILLACQ, Insee

Je vous propose une comparaison entre les différentes sources d'information disponibles pour mesurer le commerce électronique. Les enquêtes de l'Insee utilisent la définition du commerce électronique établie par l'OCDE en 2009, qui retient « *la vente ou l'achat de biens et services, effectués par une entreprise, un particulier, une administration ou toute autre entité publique ou privée, et réalisé au moyen d'un réseau électronique* ». Cette définition soulève un certain nombre de questions pour le statisticien. La commande doit-elle être passée en ligne ? Le paiement doit-il être réalisé en ligne ? Faut-il inclure le drive ? Le fait d'avoir commandé puis de venir retirer la marchandise en magasin est-il considéré comme du commerce électronique ? Le commerce électronique porte-t-il uniquement sur la vente de biens ? Faut-il inclure aussi les services ? Faut-il mesurer ce commerce par le biais du chiffre d'affaires, des ventes de marchandises, de la production de services ou des transactions réalisées sur des sites ?

Nous observons que cette définition est appliquée à géométrie variable selon les sources de données. Les deux principales sources de données de l'Insee sont l'enquête TIC et l'enquête sectorielle annuelle (ESA) réalisée sur les secteurs du commerce. L'enquête TIC comporte un module spécialisé sur le commerce électronique, proposé chaque année aux unités interrogées, afin de mesurer les ventes dématérialisées. Sont concernés les ventes *web* et les échanges de données informatisées. Les ventes *web* recouvrent les commandes ou réservations *via* des sites *web*, appli mobile, extranet. Nous cherchons à identifier l'acteur qui se cache derrière pour déterminer s'il s'agit de ventes entre entreprises (*BtoB*), à des administrations (*BtoG*) ou aux consommateurs (*BtoC*). Avec les échanges de données informatisées (EDI), nous cherchons à mesurer les commandes réalisées dans un format spécifique qui permet leur traitement de façon automatisée. Nous demandons aux entreprises de déclarer ces ventes en euros et à défaut, en pourcentage de leur chiffre d'affaires.

L'enquête annuelle ne porte que sur les unités de 10 personnes et plus, mais une enquête spécifique est conduite régulièrement sur les TPE. 20 % des sociétés de 10 salariés et plus en France réalisent des ventes en ligne et cette part croît avec la taille des entreprises, les plus grandes (250 salariés et plus) atteignant jusqu'à 45 % de vente en ligne. De la même manière, le poids des ventes dématérialisées dans le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés du champ se situe à environ 20 % et va également croissant avec la taille des entreprises.

L'enquête sectorielle ESA interroge seulement certaines unités légales, celles du commerce de détail, sur la vente à distance. La vente à distance représente un autre concept, plutôt en lien avec la nomenclature d'activités, qui distingue d'une part la vente par internet et d'autre part les autres formes de vente à distance (par correspondance, par automates, à domicile). La vente par Internet correspond à la définition OCDE du commerce électronique. Comme dans TIC, nous demandons aux entreprises de déclarer des montants de vente et à défaut des pourcentages de chiffre d'affaires. Contrairement à l'enquête TIC cependant, le champ

est beaucoup plus large, puisque les entreprises de moins de 10 personnes sont également incluses. Nous interrogeons annuellement 15 000 unités sur un échantillon total de 117 000.

Les deux enquêtes comportent une partie commune sur le commerce de détail. Côté TIC, le champ sectoriel est beaucoup plus large, mais le champ en termes de taille d'entreprises est plus réduit. Côté ESA, seul le commerce de détail est visé, mais les entreprises sont interrogées, quelle que soit leur taille. Le questionnement porte sur le commerce électronique au sens de l'OCDE, sans mesurer les EDI ni faire de distinction entre *BtoB* et *BtoC*.

Chaque enquête présente ses limites. Pour l'enquête TIC, la principale réserve est liée à la taille de l'échantillon, qui est assez réduite, en particulier pour les entreprises qui ont recours au e-commerce. En effet, celles qui répondent à ce module sont assez peu nombreuses (2 000 unités chaque année), ce qui ne permet pas de réaliser des analyses à des niveaux sectoriels très fins. Nous éprouvons aussi quelques difficultés sur la qualité de réponse des entreprises liée à une problématique de collecte. Nous avons l'impression que les réponses peuvent être variables en fonction de la personne qui répond (responsable informatique ou comptable par exemple). Nous nous demandons également si ce suivi du commerce électronique existe dans tous les systèmes d'information de toutes les entreprises. Nous constatons parfois que les entreprises comprennent mal la question qui leur est posée et nous pouvons le vérifier en effectuant des croisements entre les deux enquêtes et par les informations dont l'Insee dispose dans le cadre du profilage des grands groupes d'entreprises avec lequel nous pouvons obtenir des retours un peu plus qualitatifs sur les données. Les notions d'EDI peuvent ainsi entraîner des confusions.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises choisissent de répondre en pourcentage de leur chiffre d'affaires et peuvent mal évaluer leur chiffre d'affaires et donner une évaluation un peu arrondie. De ce fait, d'une année à l'autre, nous observons une assez grande volatilité des réponses qui rend l'utilisation de l'enquête difficile d'un point de vue temporel. Nous nous sommes également interrogés sur la question du champ et notamment sur la pertinence d'inclure les contrats renouvelés automatiquement chaque année (abonnement pour la fourniture d'électricité, téléphonie mobile, etc.). Des questions peuvent aussi se poser sur la cohérence entre les ventes dématérialisées et la vente à distance : commander sur une borne en magasin s'apparente-t-il vraiment à de la vente à distance ?

La principale limite de l'enquête ESA est liée au champ sectoriel très limitatif, puisque nous n'interrogeons que les entreprises du commerce de détail. Grâce à l'enquête TIC, nous savons qu'une part assez importante du commerce électronique est réalisée par des entreprises d'une autre activité. La question peut donc se poser d'élargir le champ d'interrogation de l'enquête.

Quelques difficultés peuvent aussi expliquer les différences d'évaluation du commerce électronique. Certains sites Internet très connus et très utilisés n'ont pas forcément d'établissement fixe en France et ne peuvent donc pas être captés par nos enquêtes. La question du niveau d'interrogation (unité légale ou entreprise) peut également jouer. Pour l'instant, nous avons du mal à comprendre la façon dont est organisé le commerce électronique au sein des entreprises au sens de la LME. Existe-t-il une unité légale spécialisée dans le commerce électronique qui concentre toutes les transactions ? Les transactions sont-elles au contraire réparties entre différentes unités légales dont l'activité principale est autre ? Devons-nous mesurer le commerce électronique en tant qu'activité principale ou même quand il est réalisé en tant qu'activité secondaire ?

D'autres sources existent sur le e-commerce. La source de référence vient des données publiées par la Fédération de la vente à distance (Fevad) qui sont de nature très différente de nos enquêtes statistiques. La Fevad récupère des données sur les transactions des sites internet à partir des plateformes sécurisées de paiement. Ces plateformes opèrent, pour le compte des banques françaises, les transactions sur les sites internet. Ces données sont plus proches d'une notion de consommation. La Fevad retient dans son champ les sites Internet à destination des résidents français.

Ces données à haute fréquence couvrent l'ensemble du champ des transactions sur Internet. Elles présentent cependant l'inconvénient de ne pas donner de détails sectoriels. Une distinction par type de produits est réalisée sans que la méthodologie de partage soit très claire. Il en ressort que sur le champ des ventes de biens, le commerce électronique représente environ 10 % de l'activité du commerce de détail tel que nous l'évaluons à l'Insee. Ces activités ont connu une très forte croissance ces dernières années, mais leur poids reste encore relativement modeste.

Sur un champ comparable, ces trois sources affichent des écarts relativement importants. Sur l'année 2019, la Fevad estimait à plus de 100 milliards d'euros le commerce électronique sur le champ des biens et services quand dans l'enquête TIC, nous l'évaluons plutôt à 89 milliards d'euros, même si je pense que l'évaluation sur les TPE n'est pas incluse. De même, sur le seul champ du commerce de détail, l'évaluation est assez différente entre les enquêtes TIC et ESA.

Nous nous sommes intéressés récemment à d'autres sources mobilisables. Depuis mars 2020, nous avons accès aux données de transaction par carte bancaire CB. L'opérateur CB couvre environ 80 % des transactions bancaires en France. Cette source à haute fréquence permet de distinguer les transactions réalisées en ligne de celles réalisées en magasin et de suivre dans le temps l'évolution de la part des dépenses par carte bancaire sur Internet. Nous pouvons ainsi observer que cette part a fortement augmenté au moment des confinements des deux dernières années et qu'elle se situe dans une fourchette autour de 20-25 % en régime courant.

La définition du commerce électronique n'est pas une chose aisée et l'interprétation qui en est faite dans les différents outils statistiques peut être très variée, rendant les comparaisons assez compliquées. Finalement, chaque source offre une mesure un peu partielle du commerce électronique. Ce point a d'ailleurs été soulevé récemment dans un rapport de l'IGF qui a souligné la difficulté à mesurer cette notion.

#### **4. La diffusion des TIC dans les entreprises : enquêtes et indicateurs à l'OCDE**

##### **Pierre MONTAGNIER, OCDE**

La numérisation de l'économie est un univers en expansion. Au départ, les autoroutes de l'information étaient une initiative de l'administration Clinton au milieu des années 1990 qui s'est traduite au niveau politique par la mise en place d'un groupe de travail sur la mesure du commerce électronique. Les trois réunions ministérielles de l'OCDE au cours du dernier quart de siècle étaient centrées sur le commerce électronique pour la première, puis sur le « futur de l'économie Internet » pour la deuxième dix ans plus tard et enfin sur l'économie numérique. Une nouvelle réunion est en préparation pour fin 2022 et devrait tourner autour de la réduction du fossé numérique, des données et de la gouvernance des données, et de la transition jumelée environnementale et numérique.

L'OCDE a établi plusieurs définitions au cours du temps. Elle s'est attachée d'abord à définir le secteur des TIC. Cette définition a subi deux révisions. En parallèle, la définition des biens et services TIC a été élaborée et révisée au cours du temps pour arriver à une classification des produits de l'économie de l'information autour de 2010. Enfin, la définition du commerce électronique, établie en 1999, a été révisée en 2009. En parallèle, l'OCDE a élaboré le questionnaire sur l'utilisation des TIC dans les entreprises qui a fait l'objet de deux révisions.

La vision 2020 de l'économie numérique repose sur un cadre général beaucoup plus large, qui reflète le fait que nous sommes passés d'une approche TIC à celle de l'économie de l'information, puis à l'économie numérique et le fait que l'économie numérique englobe désormais un champ quasiment universel. Ce cadre s'appuie sur sept piliers ou domaines politiques clés. La boîte à outils de la transformation numérique comprend 42 indicateurs. Pour la France, 7 indicateurs relèvent directement des indicateurs issus du questionnaire entreprise.

Cette vision de l'économie numérique repose également sur une feuille de route, avec 9 propositions d'actions. Les quatre premières actions sont de visée générale ; elles portent sur la mise au point d'une nouvelle génération de données et d'indicateurs qui permettent de relever les défis posés par la transformation numérique. Les cinq suivantes couvrent des domaines spécifiques.

Ces propositions sont les suivantes :

- Faire en sorte que la transformation numérique transparaisse dans les statistiques économiques ;
- Appréhender les répercussions économiques de la transformation numérique ;
- Mesurer le bien-être à l'ère du numérique ;
- Concevoir de nouvelles approches pour la collecte de données ;
- Assurer le suivi des technologies de la transformation numérique ;
- Améliorer la mesure des données et des flux de données ;

- Définir et mesurer les compétences nécessaires à l'ère du numérique ;
- Mesurer la confiance dans les espaces en ligne ;
- Évaluer les atouts numériques des pouvoirs publics.

L'enquête TIC Entreprises se trouve au centre de différents domaines et enjeux. D'un point de vue politique, l'enquête TIC ne peut pas répondre à tous les besoins de statistiques liés à la numérisation. L'articulation entre différentes enquêtes est extrêmement importante pour identifier l'enquête la plus adaptée au sujet considéré. Ces aspects ont aussi des impacts sur la dimension méthodologique. Le questionnaire devient le réceptacle de demandes multiples, diverses et variées. Il se trouve à la croisée de différentes dimensions qui font peser sur lui des contraintes de volume. Les domaines de l'économie peuvent être mieux abordés à travers des enquêtes différentes ou des modules plus complets au sein d'une même enquête qu'à travers une ou deux questions isolées. Des problèmes de comparabilité internationale plaident aussi pour une meilleure harmonisation des enquêtes TIC, non seulement dans les questions, mais aussi dans la conception même des enquêtes. Nous essayons d'améliorer les choses dans le cadre des *task-forces* d'Eurostat. Néanmoins, une ouverture plus institutionnelle au moment où les demandes sont définies apparaîtrait nécessaire.

Des travaux ont été menés par l'OCDE sur la base de l'enquête TIC Entreprises. Pour l'internet des objets, nous constatons des problèmes de comparabilité internationale dans les aspects clés des définitions sur quatre dimensions : les réseaux, les types d'outils utilisés, les fonctions associées aux appareils et outils et les exemples qui figurent dans les définitions. Sur l'intelligence artificielle, nos travaux font là encore apparaître des problèmes de comparabilité sur des technologies complexes. En outre, selon les pays ou les institutions, les approches retenues sont différentes, qu'il s'agisse des problématiques abordées, des questions utilisées ou du niveau de complexité. Enfin, une revue critique des sources existantes réalisée dans le cadre de la contribution à un manuel sur la mesure de l'emploi des plateformes numériques a permis de montrer que les terminologies et définitions ne sont pas harmonisées entre les pays. Différentes approches sont utilisées pour aider à faire comprendre aux enquêtés ce qu'est l'emploi sur une plateforme numérique. Par ailleurs, la comparabilité entre pays nécessite une cohérence pour la formulation des questions, des concepts et des périodes de référence. Il n'existe pas d'approche optimale pour appréhender l'ensemble des aspects de l'emploi des plateformes ; il existe des méthodes différentes pour différentes facettes.

Sur les technologies émergentes, la dimension contextuelle prend toute son importance. Il ne s'agit pas seulement d'identifier les technologies utilisées. Il faut aussi appréhender les structures organisationnelles autour et la façon dont l'humain s'approprié ces technologies. Au-delà des moyennes, il serait intéressant de disposer d'autres indicateurs comme la variance, les maximums et minimums, et de créer des variables associées pour analyser l'utilisation couplée des technologies (Internet des objets et *big data*, *cloud* et intelligence artificielle), car ces technologies ne s'utilisent pas de façon isolée. S'agissant de la couverture sectorielle, le secteur banque, finance et assurance n'est pas couvert aujourd'hui. Or si nous voulons réfléchir à l'évolution de l'économie numérique, ce domaine pèse lourd, en particulier sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. De même, l'enquête réalisée par l'Insee sur les TPE se révèle très utile.

Il serait important d'adopter des approches interdisciplinaires pour la collecte de données et de nouvelles unités de données, de favoriser le lien entre les enquêtes (enquête Innovations, enquête emploi, etc.), insérer des questions sur la façon dont les entreprises perçoivent les effets de la numérisation, comme elles l'ont été en Corée, au Japon ou aux États-Unis et enfin de conserver ce type d'outil au sein de la statistique publique et des instituts nationaux de statistiques, en particulier pour des raisons de rigueur d'analyse, de robustesse et de méthodologie. Tant que le commerce électronique n'était pas mesuré par des organismes publics, les valeurs collectées par des organismes privés ou des entreprises de consultants variaient très fortement. Dès lors qu'un travail méthodologique a été engagé, les entreprises de consultants ont disparu du marché et une harmonisation s'est faite progressivement. Cette réflexion structurelle s'est avérée indispensable et elle l'est encore aujourd'hui.

## 5. Échanges

### Christine CHOIGNOT, Uniopss

Quelles sont les investigations sur les entreprises non marchandes qui sont tout aussi concernées par le numérique ? Les enjeux sont tellement lourds qu'il serait très intéressant qu'ils soient également qualifiés pour le champ non marchand.

## **Nicolas BOUDROT**

L'enquête TIC concerne uniquement les entreprises marchandes.

## **Corinne DARMAILLACQ**

Il en est de même pour l'enquête ESA sur le champ du commerce de détail.

## **Sylvain MOREAU**

J'ignore si l'enquête association prévue en 2024 comprend des questions sur ces sujets.

## **Christine CHAMBAZ**

Nous allons le vérifier. L'idée me paraît pertinente.

## **Gianluca OREFICE**

J'ai le sentiment que les statistiques dans le domaine du numérique sont loin d'être satisfaisantes et que le problème vient de l'absence d'une définition claire et précise de l'économie du numérique. Nous éprouvons déjà des difficultés à comprendre ce qu'est le commerce électronique qui ne constitue qu'une toute petite partie de l'économie du numérique.

Imaginons que je veuille calculer l'importance de l'économie numérique sur le PIB en France au cours du temps. Quelle base de données puis-je utiliser ? L'enquête TIC ne couvre qu'un petit échantillon de 12 000 entreprises, avec un taux de réponse de 68 %. La première présentation montre qu'il existe quand même de nombreuses enquêtes, chacune portant sur un sujet assez précis de l'économie du numérique. Peut-être manque-t-il une base de données un peu plus globale qui couvrirait tous les différents volets de cette économie. Un projet de regroupement vous paraît-il réalisable ?

## **Christine CHAMBAZ**

Effectivement, le champ n'est pas clairement défini. Il est composé de cercles concentriques. Au-delà du cœur du numérique, composé des TIC et des fameuses entreprises des technologies de l'information, nous devons mettre en relation les flux entre les entreprises et la façon dont le numérique vient modifier les processus de production. La conception modulaire de l'enquête TIC permet d'ajouter de nouvelles thématiques quand elles apparaissent. Le domaine est encore en construction. Il apparaît donc compliqué de concevoir une enquête couvrant l'ensemble des sujets, d'autant que les problématiques peuvent être un peu différentes selon les secteurs d'activité. Il est vrai par exemple que nous n'avons jamais vraiment regardé le sujet des associations. J'imagine mal une enquête qui couvrirait tout le champ, mais nous devons étudier le sujet à partir de l'ensemble des sources dont nous disposons et faire ce travail de rapprochement de sources quand il est possible.

## **Sylvain MOREAU**

Tout dépend aussi de la question à laquelle nous voulons répondre. Nous voulons appréhender une réalité un peu multiforme. Les questions qui peuvent se poser sont les suivantes : quel est l'impact sur l'organisation de l'économie ? Quel est l'impact sur les conditions de production ? Quel est l'impact sur l'emploi salarié ou non salarié ? Nous essayons, à partir de nos outils d'enquêtes, d'approcher la façon dont les entreprises s'organisent autour du numérique. Pour l'impact du numérique sur l'emploi par exemple, je ne suis pas sûr qu'une enquête soit pertinente. Le sujet peut être examiné à partir d'études particulières en fonction des sources que nous pouvons mobiliser. En amont, il faudrait déjà déterminer les questions. Or le Cnis me paraît constituer la bonne instance pour les identifier.

## **Gianluca OREFICE**

Bien sûr. Il faut se poser les bonnes questions. Imaginons que je doive calculer le poids du numérique sur le PIB français. Quelle base de données devrais-je télécharger ? Je pense qu'il manque une base de données de référence, mais je reconnais que l'exercice est compliqué. Les sujets sont très variés et les questions nombreuses.

## **Pierre MONTAGNIER**

L'image des cercles concentriques me paraît être une bonne image. Le périmètre est mouvant et repose aussi sur une partie de conventions. Où fixons-nous la limite de ce que nous voulons mesurer ? Je ne sais pas si mesurer le poids du numérique dans le PIB a un sens. Il faut d'abord résoudre le problème de définition. Qu'entend-on par le numérique ? Quand on m'interroge sur le degré de numérisation d'une entreprise, je ne sais pas répondre. Nous pouvons essayer de prendre un domaine limité et apprécier son évolution dans le temps. Nous pouvons par exemple mesurer les données et les flux de données et leur évolution dans le temps par différents biais : le coût de production des données, c'est-à-dire le temps passé par les salariés, le revenu des entreprises qui fournissent les bases de données, les dépenses des entreprises dans le stockage des données, le chiffre d'affaires des entreprises du *big data*, etc. Nous ne pouvons pas donner une réponse unidimensionnelle à la question de l'économie numérique. Des outils existent de longue date. L'Insee avait travaillé par le passé sur des comptes satellites des technologies de l'information et la même démarche a été engagée par certains pays plus récemment sur l'économie numérique.

## **Christine CHOGNOT**

Comme l'ont expliqué les interventions introductives, nous avons désormais quelque 25 ans de recul sur les transformations de l'économie et nous y voyons sans doute beaucoup plus clair maintenant sur des questions qu'il faut absolument étudier de façon plus précise grâce à l'analyse statistique. Les évolutions de l'emploi du fait du numérique en font partie ; des travaux passionnants comme ceux réalisés par France Stratégie permettent d'explorer des scénarios et de nommer des questions à explorer. Si nous nous engageons dans cette observation statistique de l'emploi, il serait vraiment dommage de ne pas avoir une vision transverse, quel que soit le régime juridique de l'entreprise. Sur les transformations liées au numérique dans le champ de l'économie de la santé, il serait de même regrettable de segmenter entreprises marchandes et non marchandes, car les enjeux sont transversaux. Peut-être faut-il qualifier le sujet de manière un peu plus robuste pour pouvoir passer à l'observation statistique, mais cette question d'une observation transverse est importante.

## **Gianluca OREFICE**

Cette question me paraît fondamentale. Il n'est pas opportun de se limiter à certains types d'entreprises pour faire une bonne évaluation économique.

## **Pierre MONTAGNIER**

La problématique de segmentation entre entreprises marchandes et non marchandes est-elle liée au développement du numérique ou existait-elle avant cela ? Dans certains domaines, la limite est de plus en plus floue entre l'activité professionnelle et l'activité personnelle, avec une dimension économique marchande plus mesurable et une dimension non marchande. Or je pense que ce flou est favorisé par les outils et les nouvelles technologies qui apparaissent, le télétravail qui se développe, etc.

## **Sylvain MOREAU**

Le champ marchand/non marchand constitue la dichotomie habituelle dans les enquêtes entreprises. Ces enquêtes couvrent en effet traditionnellement le champ marchand. Quand les enquêtes TIC ont émergé, nous avons sans doute interrogé les entreprises que nous interrogeons habituellement. Des enquêtes spécifiques sont menées sur le champ non marchand, mais elles ne relèvent pas toujours d'un règlement européen comme les enquêtes usuelles de la statistique d'entreprise.

## **Pierre MONTAGNIER**

Sans les travaux de définition menés voilà presque 25 ans, nous n'aurions pas pu élaborer un cadre d'analyse avec le secteur TIC, les biens et services, les contenus, le commerce numérique et les outils de mesure de diffusion dans les entreprises et les ménages. Ces travaux ont posé la base et ont permis d'appréhender quelques-uns des cercles concentriques. Il faudrait peut-être revisiter ces définitions à un moment donné.

**Gianluca OREFICE**

Nous pouvons effectivement revenir sur les définitions.

## **6. Avis de la commission**

**François GUILLAUMAT-TAILLIET**

Nous vous proposons l'avis suivant :

**La diffusion du numérique est telle dans notre économie qu'il est nécessaire de faire un point sur les avancées dans l'observation de l'économie numérique par la statistique d'entreprise quatre ans après le colloque organisé par le Cnis sur ce thème. L'économie numérique se traduit par des nouvelles façons de produire, de vendre, de nouveaux biens venant satisfaire de nouveaux besoins, ce qui interroge la statistique. Quelle est la traduction de ce développement du numérique dans les pratiques des entreprises ? Les nomenclatures permettent-elles d'en rendre compte ? Comment évaluer la part de marché de l'économie collaborative ?**

**L'économie numérique couvre un champ bien plus large que l'économie collaborative ou les plateformes, elle englobe l'ensemble des activités directement liées au développement de la numérisation (les TIC, ou les TCSI – technologies, contenus et supports de l'information), mais aussi celles dont il a sensiblement modifié les modes opératoires. S'il est possible, à partir d'enquêtes (TIC, CIS, CAM, ESA) ou de données demande gestion (plateformes...), de repérer la numérisation des entreprises et des activités par secteurs, il n'est pas prévu d'identifier des secteurs à partir de leur usage du numérique, car un principe des nomenclatures est de résister aux évolutions techniques et de ne pas dépendre du mode d'exercice des activités. Le commerce de détail fait cependant exception et la nomenclature en cours établit une distinction au niveau des groupes et des classes entre le commerce de détail en magasin et le commerce de détail en ligne, mais cette distinction n'est pas retenue dans le projet de révision de la Citi et de la Nace.**

**La commission prend acte de la complexité à la fois conceptuelle et méthodologique de la mesure du numérique dans l'économie, vecteur d'un mouvement d'innovations rapides et de transformation des modes d'organisation (internet des objets, intelligence artificielle, emploi des plateformes numériques...). Elle encourage les efforts d'harmonisation de l'enquête TIC pour produire des comparaisons solides entre pays dans une acception large de l'économie numérique et des définitions partagées. La commission juge essentiel que la transformation numérique à l'œuvre transparaisse mieux dans les statistiques économiques, et que de nouvelles approches et collecte de données (données massives de contrats, de transactions...) viennent compléter la couverture et le périmètre des enquêtes (TIC, ESA commerce électronique), tout en garantissant la qualité statistique et la pérennité des données.**

**Christine CHOIGNOT**

Pour faire écho à notre discussion, nous pourrions indiquer dans le premier paragraphe « *les entreprises, quel que soit leur statut* » ?

**Gianluca OREFICE**

Si vous n'avez pas d'autre remarque, je vous propose d'approuver l'avis.

*La commission « Entreprises et stratégies de marché » approuve à l'unanimité l'avis présenté et amendé en séance.*

## **CONCLUSION**

**Gianluca OREFICE**

Merci à toutes et tous pour ces échanges. Nous avons abordé des points importants pour l'économie aujourd'hui. J'espère que pour notre prochaine commission, le 7 octobre, nous pourrions nous réunir en présentiel.

*La séance est levée à 18 heures.*

*Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](http://cnis.fr) à la [page de la commission](#).*

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- [Commission Entreprises et stratégies de marché - Bilan 2021 des producteurs de la statistique publique \(pdf - 1 Mo\)](#)
- [Commission Entreprises et stratégies de marché - Programme de travail 2022 des producteurs de la statistique publique \(pdf - 1 Mo\)](#)
- [Enquête sur les nouvelles entreprises en 2022 \(Sine 2022\) pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 141 Ko\)](#)
- [Enquête TRM - Prolongation de l'avis d'opportunité pour 2023 \(pdf - 334 Ko\)](#)
- [Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Insee - Inpi \(pdf - 104 Ko\)](#)
- [Nouvelle version de la Nace : principaux changements - Eurostat \(pdf - 258 Ko\)](#)

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

- [Enquête auprès des entreprises créées en 2022 \(Sine 2022\) - Insee - Diaporama \(pdf - 159 Ko\)](#)
- [La révision des nomenclatures d'activités internationale \(Citi\) et européenne \(Nace\) - Insee - Diaporama \(pdf - 912 Ko\)](#)
- [Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique : où en est-on ? - Insee - Diaporama \(pdf - 119 Ko\)](#)
- [Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique : l'enquête TIC - Insee - Diaporama \(pdf - 168 Ko\)](#)
- [Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique : la mesure du e-commerce - Insee - Diaporama \(pdf - 623 Ko\)](#)
- [Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique : la diffusion des TIC dans les entreprises - OCDE - Diaporama \(pdf - 1 Mo\)](#)

---

## AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »

---

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

[À télécharger sur le site du Cnis](#)

Demande de l'Insee auprès de l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle) – « Base des marques »

Avis d'opportunité d'enquêtes

Enquête auprès des entreprises créées en 2022 (Système d'information sur les nouvelles entreprises - Sine 2022)



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 11 avril 2022 - N° 51/H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête auprès des entreprises créées en 2022 (Système d'information sur les nouvelles entreprises - Sine 2022)

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : nouvelle enquête tous les quatre ans ; chaque enquête comporte trois vagues d'interrogation d'une même cohorte

*Demandeur* : Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, ministère de l'Économie et des Finances

Au cours de sa réunion du 24 mars 2022, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête auprès des entreprises créées en 2022.

Cette enquête fait partie du système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) et constitue la huitième série de ce dispositif initialisé en 1994. Chaque série comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises. Pour cette nouvelle série, la première interrogation aura lieu en 2022, la deuxième en 2025 et la dernière en 2027 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises. Le dispositif permet également de mesurer la pérennité des entreprises et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux, ...), nationalement, régionalement et sectoriellement. Il permet en outre d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises par rapport aux cohortes précédentes. Enfin, à compter de la cohorte 2022, l'un des objectifs de l'enquête est d'appréhender la question de l'impact environnemental des nouvelles entreprises.

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2022 abordera les mêmes thèmes que celui de la cohorte précédente, avec des nouveautés portant notamment sur l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise, le lien entre sa création et la crise de la Covid-19 ou des questions relatives à la reconversion professionnelle, le travail *via* les plateformes numériques ou les professions réglementées.

En 2025 et en 2027, les questionnaires interrogeant la cohorte 2022 porteront sur la pérennité de l'entreprise, l'évolution de l'activité de l'entreprise et des effectifs, les investissements et leur mode de financement, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées, la stratégie de l'entreprise, les conditions de son développement et les actions menées en matière d'impact environnemental.

À compter de la cohorte 2022, un questionnaire unique est proposé, quel que soit le type de l'entreprise (société, entreprise individuelle hors régime microentrepreneur et microentrepreneur) comportant une partie commune et des parties spécifiques à chaque type d'entreprise.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2022. Les entreprises concernées sont les unités légales (personnes morales ou physiques) productives marchandes non agricoles. L'échantillon interrogé comprend environ 70 000 entreprises.

Le protocole de collecte prévoit une interrogation par Internet avec un mode papier proposé uniquement sur demande de l'entreprise tout au long de la collecte mais fourni lors de la dernière relance postale de mise en demeure. Le protocole prévoit également des relances par mail et téléphone.

Un comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet Sine. Pour la cohorte 2022, ce comité est à nouveau mis à contribution pour l'élaboration du questionnaire. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : APCMA, ADIE, BPI France, Institut supérieur des métiers, France Active, Initiative France, France Stratégie, Ministère du travail (Dares), Direction générale des entreprises (DGE), Ministère de la transition écologique (SDES), Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Banque Publique d'Investissement, Banque de France, organisations professionnelles (Medef, CPME et U2P), Unédic, syndicats de salariés et Insee.

Cette huitième cohorte donnera lieu à plusieurs publications nationales (*Insee Première* et *Insee Résultats*) puis régionales (*Insee Analyses*) en 2024 pour la première interrogation, en 2027 pour la deuxième et en 2029 pour la troisième.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête dans son ensemble.